

Le Conseil d'Etat soutient la création d'un Centre de compétence en géothermie à l'Université de Neuchâtel

La chancellerie d'Etat communique :

A l'Université de Neuchâtel, les compétences scientifiques en géothermie uniques sont aujourd'hui représentées par deux entités : le laboratoire de géothermie créé dès 2009 grâce à la nouvelle chaire de géothermie - il n'en existe que deux en Europe - et le Centre de recherches en géothermie (CREGE). La création d'un Centre de compétence en géothermie permettra de regrouper les deux unités afin d'atteindre une taille critique et une force de travail d'environ douze personnes. Le Conseil d'Etat a décidé de participer au programme prévu dans ce sens pour les cinq prochaines années par une subvention de 500.000 francs en 2009 et de 300.000 francs en 2010. Les subventions pour les trois prochaines années devant encore être déterminées en fonction des partenariats qui viendront se lier à ce projet, en particulier celui de l'EPFL.

Rôle de promoteur et de stimulant pour les promoteurs de projets et leurs maîtres d'oeuvre

L'objectif de la création d'un Centre de compétence en géothermie à l'Université de Neuchâtel est de développer l'utilisation de la géothermie dans le canton de Neuchâtel et en Suisse, en garantissant une formation à haute valeur ajoutée dans ces technologies à fort potentiel de développement et en les intégrant directement dans les projets en cours.

Ce Centre de compétence jouera notamment un rôle d'incubateur et de stimulant pour les promoteurs de projets et leurs maîtres d'oeuvre, privés et publics. Il s'agit d'établir un solide développement des méthodes et procédés et en particulier une capacité de transfert industriel, en vue de réalisations concrètes.

Durant cette période de cinq ans, on peut estimer que la contribution de la géothermie en aquifère profond devrait permettre de lancer quatre à six grands projets de production de chaleur dans le canton. A plus long terme, c'est la production d'électricité qui est visée, grâce aux systèmes géothermiques stimulés.

Le Centre de compétence en géothermie permettra de palier à l'absence de spécialistes en géothermie en Suisse et de monter des projets précis et détaillés que les investisseurs réclament aujourd'hui avant de se lancer dans le financement de réalisations géothermiques d'envergure.

Volonté du Conseil d'Etat de positionner le canton comme leader en matière énergétique

Dans son rapport sur la situation économique et financière accepté par le Grand Conseil lors de sa session du 1^{er} avril 2009, le Conseil d'Etat annonçait le lancement d'un programme positionnant notre canton comme un leader en matière énergétique et poursuivant un objectif d'autonomie.

En soutenant concrètement la création du Centre de compétence en géothermie, le Conseil d'Etat veut donner une première impulsion concrète à cet objectif et stimuler les axes forts de la recherche de notre canton. Des négociations sont en cours avec d'autres institutions neuchâteloises, afin d'accentuer également les retombées de la recherche pour le canton de Neuchâtel dans le domaine de l'énergie solaire thermique et photovoltaïque.

Pour de plus amples renseignements:

Bernard Soguel, conseiller d'Etat, chef du DEC, tél. 032 889 68 00 ;

Fernand Cuche, conseiller d'Etat, chef du DGT, tél. 032 889 67 00.

Jean-Luc Juvet, chef du Service cantonal de l'énergie, tél. 032 889 67 20.

Neuchâtel, le 25 mai 2009